

ARRÊTE N°2026-AM-15

OBJET : Autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation au 21 rue du Commandant Jean Duhail, 94120 Fontenay-sous-Bois

LE MAIRE,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.631-7 et L.631 7-1 et suivants, relatifs au changement d'usage de locaux d'habitation,

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'EPT Paris Est Marne & Bois approuvé par la délibération n°DC 2023-146 du Conseil de Territoire Paris Est Marne & Bois en date du 12 décembre 2023 rendu exécutoire à compter du 10 janvier 2024,

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2010, mettant en place les nouvelles modalités de la Loi de Modernisation de l'Économie pour les changements d'usage de locaux du 4 août 2008,

CONSIDERANT la demande susvisée,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Direction de l'Habitat Durable et Solidaire de la Ville de Fontenay-sous-Bois,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une domiciliation entraînant la transformation de l'habitation en activité professionnelle libérale réglementée,

CONSIDERANT qu'aucune mesure de protection particulière du parc de logement ne s'impose dans le secteur,

ARRÊTE

Article 1 : La présente autorisation est accordée à LEMONNIER Sarah, pour le changement d'usage du local d'habitation situé au 21 rue du Commandant Jean Duhail, 94120 Fontenay-sous-Bois, en activité professionnelle libérale réglementée.

Article 2 : A défaut pour le bénéficiaire de la présente autorisation de se conformer aux conditions et obligations imposées, il sera requis l'application des dispositions de l'article L 651-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Article 3 : Ampliation sera adressée au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

TRANSMISSIBLE en

Préfecture du Val-de-Marne 16 FEV. 2026

Publication

le 16 FEV. 2026

Notification

le

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 5 février 2026

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

